

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2024-088

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2024

Sommaire

Direction départementale de la police nationale /

32-2024-06-07-00007 - Arrêté portant nomination du régisseur de recettes et de son suppléant auprès de la Direction Départementale de la Police Nationale du Gers (2 pages)

Page 3

Direction départementale de la police nationale

32-2024-06-07-00007

Arrêté portant nomination du régisseur de
recettes et de son suppléant auprès de la
Direction Départementale de la Police Nationale
du Gers



**PRÉFET
DU GERS**

Liberté

Égalité

Fraternité

ARRÊTÉ

**portant nomination du régisseur de recettes et de son suppléant auprès de la Direction
Départementale de la Police Nationale du Gers**

**Le Préfet du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Laurent CARRIE, Préfet du Gers ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2017 portant institution d'une régie de recettes auprès de la direction départementale de la sécurité publique du Gers ;

Vu l'avis conforme de monsieur le directeur départemental des finances publiques en date du 2 juin 2017 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gers,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Madame Martine GRAILLE, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe est nommée régisseur de recettes auprès de la direction départementale de la police nationale du Gers.

ARTICLE 2 : Madame Martine GRAILLE est dispensée de constituer un cautionnement.

ARTICLE 3 : Madame Martine GRAILLE percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

ARTICLE 4 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Catherine DUBOURDIEU, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe est désignée suppléante.

ARTICLE 5 : L'arrêté préfectoral du 10 mars 2021 portant nomination du précédent régisseur de recettes Monsieur René PICHON est abrogé au lendemain de la date de publication du présent arrêté, qui voit ce dernier entrer en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur départemental de la police nationale et Monsieur le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le 07 JUIN 2024

Le Préfet,

Laurent CARRIE